

UN REGARD SUR LES MULTIPLES DYSFONCTIONNEMENTS OBSERVES A LA DDSP  
MAYOTTE SOUS LA DIRECTION DE L'ACTUEL DIRECTEUR DEPARTEMENTAL

**POSONS A CE TITRE LES INTERROGATIONS SUIVANTES :**

## **COMMENT SE FAIT-IL QUE :**

### **1-POSTE MAJOR RULP (OUVERTURE LOCALE DU POSTE)**

LE POSTE DE MAJOR RULP EST OUVERT ET UNE PERSONNE EXTERIEURE EST RECRUTEE DEPUIS LA METROPOLE ALORS QU'UN CANDIDAT LOCAL A POSTULE ET QUI A UN GRADE DE MAJOR EXCEPTIONNEL. LE POSTE LUI A ETE REFUSE CAR IL NE PARTAGE PAS LA POLITIQUE DU DIRECTEUR PAR RAPPORT A SES CONVICTIIONS SYNDICALES N'ALLANT PAS DANS LE SENS DU DIRECTEUR

### **2-1- DISCRIMINATION :**

UNE NOTE DE SERVICE DE LA DDSP MAYOTTE N° 012/2016 DU 09 FEV 2016 CREE APPEL A CANDIDATURE DE 2 POSTES DONT UN POUR LEQUEL IL EST FAIT EXPLICITEMENT EXIGENCE DE LA MAITRISE DU DIALECTE «SHIMAORE»; OR IL A ETE RECEMMENT OPPOSE AUX SYNDICATS LOCAUX QU'UNE TELLE EXIGENCE LORS D'UN RECRUTEMENT DE PERSONNE. ETAIT DISCRIMINATOIRE ET QUE CETTE MESURE AURAIT CREE UNE INEGALITE ENTRE LES CANDIDATS METROPOLITAINS ET LES EXPATRIES MAHORAI A L'AVANTAGE DE CES DERNIERS, FAVORISANT AINSI LEUR RETOUR A MAYOTTE. MALGRE UNE PRECEDENTE NOTE DE SERVICE (N° 93/2015 DU 01/06/2015) POUR LAQUELLE MR LE PREFET AVAIT DEJA ETE ALERTE PAR L'INTERSYNDICALE, IL N'A ETE TENU AUCUN COMPTE DE NOS REMARQUES.

### **2-2-AMENAGEMENTS HORAIRE POUR LE RAMADAN:**

LA NOTE DE SERVICE (N° 103/2015 DU 16/06/2015) PREVOYANT LEDIT AMENAGEMENT HORAIRE SPECIFIAIT ETRE PRISE A LA DEMANDE DES FONCTIONNAIRES "DE CONFESSION MUSULMANE" ALORS QU'UNE NOTE DE SERVICE SE DOIT D'ETRE DE PORTEE GENERALE ET MOTIVEE PAR L'INTERET GENERAL EXCLUSIVEMENT COMME LE PRECEDENT DDSP L'AVAIT FAIT LORS DE LA REDACTION DE SA NOTE PRECEDENTE (N ° 45/2014 DU 23/06/2014)

### **2-3 - ARTICLE DE PRESSE "RUPTURE DU JEUNE":**

LORS DU COMMUNIQUE DE PRESSE TRANSMIS LE 02/07/2015, RELATANT L'INTERPELLATION D'UN VOLEUR A L'ETALAGE (BOUTEILLE DE WHISKY), LE DDSP CROYAIT PERTINENT DE PRECISER QUE CE DELIT POUVAIT AVOIR ETE COMMIS DANS LE CADRE DE LA RUPTURE DU JEUNE, CHOQUANT PAR CES PROPOS TOUT LECTEUR DE CONFESSION MUSULMANE AINSI QUE TOUS SES SUBORDONNES DE TOUTE CONFESSION. ( VOIR FAITS DIVERS SECTEUR POLICE FRANCE MAYOTTE MATIN N° 1133 DU 03/07/201)